





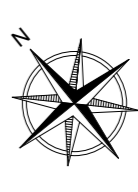
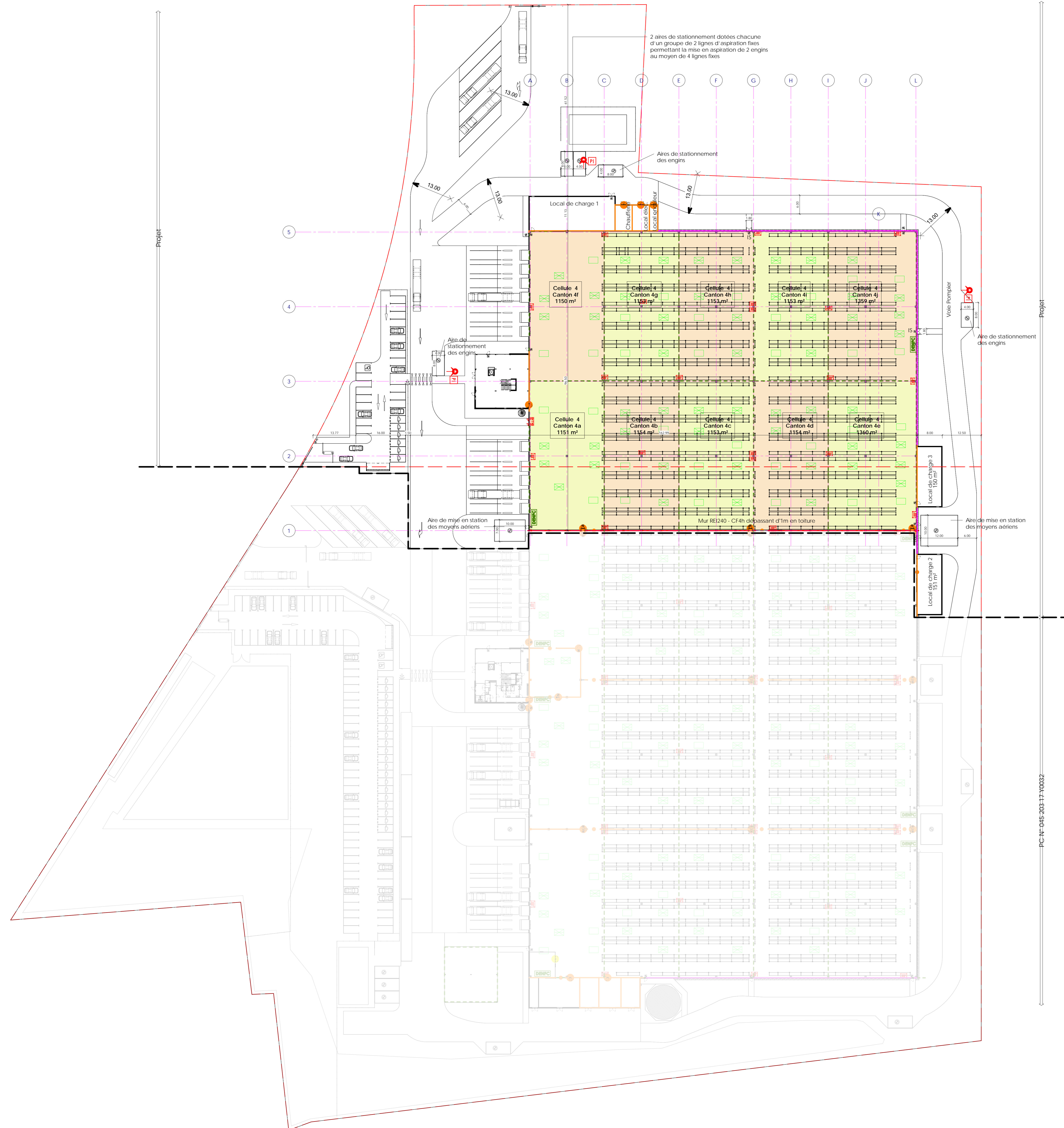


**LEGENDE DE SECURITE INCENDIE**

- Mur coupe-feu REI 240
- Mur coupe-feu REI 120
- Ecran thermique REI 120
- - - Limite de cantons de désenfumage  
Surface < 1650 m² sg - L. max. < 60 m
-  Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA/ Issue de secours
-  Lanterneaux fixe d'éclairage naturel entrepôt.  
Dimensions 200 x 300 sg
-  Lanterneaux de désenfumage.  
Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4.62 m²
-  Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur  
Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches CO<sub>2</sub>.

**LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU**

-  PORTE CF 1h - EI 60
-  PORTE CF 2h - EI 120



**Propriété intellectuelle.**  
L'article 1117 du Code de Propriété Intellectuelle ainsi que par l'architecte - avant son fait ou de la création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous - qui comporte « des attributs d'ordre patrimonial » à l'article 1139 du Code de Commerce, lequel que « le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement des travaux sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

**Responsabilité de l'architecte.**  
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage, choisi de lui confier.

**Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.**  
Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce cas soumis réglementairement et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en font éventuellement pour quelque autre usage.

**Dossier de permis d'office et marchés de travaux.**  
Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce cas soumis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient engager ou servir de preuve (pour visa des maîtres d'ouvrage d'exécution et approbation ou bureaux de contrôle) à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché. Il appartient à l'entrepreneur en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qu'il soit soumis, ou modifications qui s'avèreraient selon être nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des réseaux existants en vigueur.

**MEUNG-SUR-LOIRE**  
Construction d'une plate-forme logistique  
Extension  
9ème Avenue - Parc Synergie Val de Loire 45130 MEUNG-SUR-LOIRE



**DEMANDEUR:**  
 ARGAN FONCIERE  
21, RUE BEFFROY  
92220 NEUILLY-SUR-SEINE  
T: 01 47 47 05 46

**ARCHITECTE:**  
 A26 GL  
A26-GL  
165 Bis, RUE DE VAUGIRARD  
75015 - PARIS  
T: 09 70 75 52 80

**BUREAU COPIE:**  
 VIRTAS Rhone-Alpes Auvergne  
16, chemin du Jubin  
BP 26 - 69711 DAMOUILLY  
T: 04 72 29 70 70

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
PLAN RdC - SECURITE INCENDIE

ECHELLE: 1 : 500    DATE: 30/07/2020    FORMAT: A0    **PC ANX 1708\_A26\_ARC\_PC\_PLN\_0\_A 01**

PC-11-CAS-203-17-10032